



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 11 août 2026 à 19h, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #26-09.

La demande est présentée par M. Réal Plouffe - 168398 Canada Inc. pour la propriété sise au 31, chemin du Ruisseau Gordon.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Autoriser une marge de recul avant variant entre 7.24 mètres et 7.48 mètres, au lieu du 8 mètres comme prescrit dans le Tableau 5 du Règlement de zonage #427 pour la zone IA-2.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #26-09) le 23 juillet 2026 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 23 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23 juillet 2026.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier